

# RAPPORT

de prestation mai 2023 - avril 2024

## COORDINATION DU RÉSEAU ÉCHOUAGES DES TORTUES MARINES Mortalités et Détresses de Tortues Marines

Convention de prestation de service  
du 27 04 2023

Office National des Forêts ONF  
Association Evasion Tropicale AET



Établi par le Réseau Échouages  
de Tortues marines  
31 juillet 2024  
Mis à jour le 26 03 2026



# OBJECTIFS

- REpondre A L'ACTION n° 18 du PNA

## ***Organiser les interventions de terrain sur les situations de détresse***

- a) *Définir les conduites à tenir*
- b) *Organiser les réseaux d'intervention sur le terrain*
- c) *Réaliser des interventions sur les situations de détresse*
- d) *Maintenir un bon fonctionnement du réseau*
- e) *collecter et gérer les données*

- ET POTENTIELLEMENT REpondre A L'ACTION n° 30 du PNA

## ***Contribuer aux études sur les impacts des activités humaines sur la santé des tortues marines***

Citation:

*Réseau Échouages / Mortalités et Détresses de Tortues Marines Archipel de la Guadeloupe mai 2023 – avril 2024. Association Evasion Tropicale - ONF - DEAL – REGION Guadeloupe - FEDER*

# SOMMAIRE

## INDICATEURS de SUIVI

- p4. Nombre d'échouages pris en charge / nombre d'échouages signalés*
- p4. Nombre de tortues échouées / en détresse vivantes et prises en charge par vétérinaire*
- P4. Nombre de membres du Réseau formés et habilités par arrêté préfectoral*
- P4. Base de données 2021 régulièrement mise à jour et analysée*

## DESCRIPTIF DES MISSIONS

- p5. Gestion de la permanence téléphonique*
- p5. Personnel mobilisé*
- p5. Point sur l'organisation de la réponse aux échouages*
- p6. Liens avec acteurs terrain et autres acteurs RTMG*
- p6. Liens avec acteurs terrain et autres acteurs RTMG*
- p7. Liens avec équipe PNA*
- p7. Bancarisation des données*
- P7. Rédaction de la charte Échouages*
- p8. Formation des intervenants*
- p8. Organisation de la 1<sup>ère</sup> Commission Thématique Échouages*
- p10. Communication sur la Commission Thématique Échouages*
- P10. Autres*
- P11. Evaluation et propositions de modification du projet de DEP*
- p11. Analyse globale de la prestation*

## ANNEXES

- p12. Bilan 2023 des mortalités et détresses de Tortues marines Guadeloupe St Martin*
- p32. Projet de Charte du Réseau Échouages après relectures*
- p43. Relevé de décisions Commission Thématique Échouages – Structuration du Réseau*
- p45. Relevé de décisions Commission Thématique Échouages – Problématiques*

## INDICATEURS de SUIVI

### **Nombre d'échouages pris en charge / nombre d'échouages signalés**

91% des 201 événements recensés du 27 avril 2023 au 30 avril 2024 ont été suivis d'une exploitation terrain.

7 avril 2023 au 30 avril 2024

> associations	122	61%
> exploitation directe coordination Réseau Échouages	34	17%
> autres intervenants	27	13%
<b>Total interventions</b>	<b>183</b>	<b>91%</b>
> informations usagers seulement sans possibilité d'infos complémentaires ou pas d'intervenant disponible	<b>18</b>	<b>9%</b>
Nombre d'événements sur la période	201	100%

### **Nombre de tortues vivantes en détresse et prises en charge par vétérinaire**

90 événements (45%) concernent des tortues vivantes (27 04 2023 au 30 04 2024).

Parmi ces événements, 6 ont nécessité l'intervention du centre de soins et/ou du vétérinaire référent tortues marines :

- 22 07 2023 une tortue imbriquée (nouveau-né), Sainte Anne, ramené par usagers au Centre de Soins, remise sur site le soir même
- 30 07 2023 une tortue verte (immature), Pointe Noire, capture accidentelle dans fil de pêche à la ligne de loisirs depuis le bord, gestion AET, opérée par vétérinaire, convalescence au Centre de Soins et relâcher le 24 08 2023 proche du site de capture
- 01 09 2023 une tortue imbriquée (immature), Sainte Anne, gestion aquarium, médication vétérinaire au Centre de Soins puis relâcher le 23 09 2023
- 06 04 2024 une tortue verte (immature), Deshaies, collision hélice annexe, gestion Le Gaïac, morte chez vétérinaire quelques heures plus tard, nécropsie formation vétérinaire 07 05 2024 puis équarrissage
- 20 04 2024 une tortue verte (immature), Deshaies, 2 impacts de flèche, gestion Le Gaïac, intervention vétérinaire puis centre de soins, morte le 11 05 2024

### **Nombre de membres du Réseau formés et habilités**

55 participants au total dont 18 en recyclage niveau A et 36 qui pour valider leur habilitation niveau A devront valider la formation théorique procédures et réglementations + parrainage (cf. charte).

Aucun intervenant habilité au 30 avril 2024 et ce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, DEP non renouvelée. 136 habilités dernière DEP.

**Base de données régulièrement mise à jour et analysée** délivrée sur le drive.

# DESRIPTIF DES MISSIONS

## Gestion de la permanence téléphonique

En accord avec la coordination PNA / ONF, le téléphone portable fourni ne captant que le 2G ou 3G et présentant de ce fait des retards de réception et envoi de messages et whatsapp ainsi que de téléchargement, il a été décidé d'investir dans un téléphone fonctionnant avec la 4G. L'ancien téléphone a été rendu à l'ONF. L'achat du nouveau téléphone a été réglé sur le budget alloué mai 2023 à avril 2024 à AET dans le cadre de la coordination du Réseau Échouages.

## Personnel mobilisé

La gestion des signalements a été effectuée par Caroline Rinaldi Gendraud et par Juliette Lainé (du 8 au 20 novembre 2023). 199 événements ont été enregistrés dans la bdd entre le 1<sup>er</sup> mai 2023 et le 30 avril 2024.

## Point sur l'organisation de la réponse aux échouages

Sauf exceptions rares, les acteurs terrain, membres du Réseau ont répondu systématiquement aux sollicitations de la coordination pour apporter réponse aux signalements.

Faute de DEP depuis le 31 12 2022, les intervenants ont procédé en 2023 au seul examen externe des tortues mortes, sans manipulation. Ils ont par contre pu intervenir sur les tortues marines en détresse, au besoin avec manipulation et transport, dans les cas d'urgence pouvant engager leur survie.

Des formations sur la gestion des tortues en détresse et pour le bon recueil d'informations sur tortues mortes ont été organisées en février et mars 2024 (cf page.).

Une fiche terrain accompagnée de tutoriels a été élaborée et mise en consultation (en juin 2024) auprès des acteurs terrain pour test et validation d'ici septembre 2024 lors de la prochaine commission thématique échouages.



Des kits ont été fournis **NOMBRE KITS** comprenant matériel de mesure de la tortue, bombe et rubalise (pas de gants fournis afin de ne pas inciter à manipulation hors DEP). De la rubalise biodégradable a été mise à disposition pour test.

## **Liens avec acteurs terrain et autres acteurs RTMG**

Une réunion d'information a été organisée par AET et l'équipe PNA pour présenter la prestation (en présentiel sur le site de Montebello et en visio) le 24 mai 2023.

**« Lors de cette 1ère rencontre 2023, nous allons tout de suite rentrer dans le vif du sujet en vous présentant les actions et budget prévus pour les 12 mois à venir, et potentiellement pour les 12 mois suivants:**

> en pièces jointes, pour votre consultation, le projet des actions / budget sur la 1ère année, le projet des actions / budget sur la potentielle 2ème année.

**Des 1ers points que nous souhaiterions aborder ensuite lors de cette 1ère rencontre:**

1/ Organisation pour la gestion de la réponse aux événements (tortues mortes, détresses) pour chaque secteur:

> merci, si changement(s) depuis 2021, de préparer le tel du référent du secteur à alerter ou la liste (tels) du groupe de référents ou d'intervenants pour créer un contact WhatsApp sur chaque secteur (selon l'organisation que chaque secteur souhaite, et sachant que des organisations fonctionnent déjà).

> gestion de la donnée récoltée: votre retour sur l'organisation 2021 (envoi sur adresse email [echouages.tortues.guadeloupe@gmail.com](mailto:echouages.tortues.guadeloupe@gmail.com) des informations et photos, la coordination assurait l'incrémentation de la bdd et gérait le stockage des photos) et celle 2022 ou semble t'il la possibilité était donnée de rentrer les données directement sur internet...

> la fiche échouage... à revoir? compléter?

2/ vos besoins actuels avec peut-être des changements d'intervenants, de compteurs traces susceptibles d'être amenés à pouvoir récupérer de la donnée en cas d'observation d'une tortue échouée...

> avez vous les moyens humains pour répondre aux signalements?

> besoins de matériel?

> besoins de formation aux examens externes...

**Puis nous reviendrons sur le bilan des actions 2021, et pour nous rafraichir la mémoire, sur les supports et outils à disposition, qui vous avaient déjà été présentés et discutés à l'époque:**

> nous attendons votre retour sur vos besoins complémentaires, nous avons prévu des plaquettes terrain selon type d'échouage, de détresse...? une fiche échouage avec plusieurs volets?

**Et enfin, nous vous présenterons le poster bilan Echouages 2021 qui a été édité pour le colloque GTMF novembre 2022:**

> il donnera l'occasion d'ouvrir les réflexions sur le projet de commission thématique échouages et notamment sur des règles de communication, d'utilisation des données etc... »

Pour transmettre les signalements et échanger en direct terrain lors des événements , des groupes whatsapp ont été renforcés de nouveaux intervenants au besoin par la coordination sur demande des référents secteurs.

Ces organisations, adaptées aux personnalités et à l'existant, par whatsapp essentiellement, ont été efficaces sur toute la durée de la prestation.

Un secteur manque particulièrement d'intervenants: l'Est Basse Terre. L'ONF a assuré la gestion des événements du Nord Grande Terre. Ces deux secteurs ne présentent pas d'activités d'échouages majeures comparativement à d'autres secteurs.

Des acteurs ont déposé les fiches terrain et photos dans la boîte email «[echouages.tortues.guadeloupe@gmail.com](mailto:echouages.tortues.guadeloupe@gmail.com)». Mais plus généralement, la transmission des informations a été faite directement via whatsapp lors des interventions terrain. Les données ont ensuite été saisies directement par la coordination dans la Bdd.

## **Liens avec l'équipe PNA**

L'adresse gmail créée en 2021 a été utilisée par la coordination AET durant toute la prestation («echouages.tortues.guadeloupe@gmail.com», mot de passe urgencetortues971) afin de mettre à disposition de l'équipe PNA tous les échanges de la coordination avec les différents acteurs en temps réel. La base de données Bdd échouages 2023 est accessible sur le drive, ainsi que les albums photos associés dans le dossier photos, les rapports et et compte rendus également.

## **Bancarisation des données**

Toutes les données sur les 199 événements ont été incrémentées dans la Bdd. Fichier excel bdd 2023 + analyses (excel et pdf) et fichier excel 2024.

Pour permettre les analyses de l'année complète 2023, les données de janvier à avril ont été mises au format de la Bdd Guadeloupe à partir d'une bdd du prestataire précédent, complétée d'informations non renseignées et d'événements retrouvés sur whatsapp non reportés, ou en questionnant les acteurs terrain et la coordination PNA. Avec l'appui de l'équipe PNA (Jérôme Labry), la Bdd Guadeloupe a été adaptée pour répondre aux exigences du format Karunati.

## **Rédaction de la charte Échouages**

Article 1 : PREAMBULE

Article 2 : OBJECTIFS DE LA CHARTE

ARTICLE 3 : OBJECTIFS DU RÉSEAU ÉCHOUAGES

ARTICLE 4 : DÉFINITION ET RÔLE DE L'INTERVENANT

ARTICLE 5 : DÉFINITION ET RÔLE DE LA COORDINATION

ARTICLE 6 : DÉFINITION ET RÔLE DE LA COMMISSION THÉMATIQUE

ARTICLE 7 : BANCARISATION DES SONNÉES ET STOCKAGE DES ÉCHANTILLONS BIOLOGIQUES

ARTICLE 8 : UTILISATION ET VALORISATION DES DONNÉES ET ÉCHANTILLONS BIOLOGIQUES

ARTICLE 9 : COMMUNICATION

ANNEXE A : Organisation de la réponse aux signalements de tortue(s) morte(s) ou en détresse

ANNEXE B : Carte des référents secteurs

ANNEXE C : Devenir intervenant du RÉSEAU ÉCHOUAGES (...)

ANNEXE D : Protocoles

ANNEXE E : Autorisation préfectorale  
+ liste des personnes habilitées (...)

ANNEXE F : textes réglementaires

**TOTAL 12 pages**

La charte a été validée par les acteurs du RTMG et la coordination du PNA, puis en commission thématique et en COTEC.

La charte n'a pas été rapportée au COPIL.

### CHARTRE DU RÉSEAU ÉCHOUAGES TORTUES MARNES ARCHIPEL DE LA GUADELOUPE & SAINT-MARTIN

Les Tortues marines ou en détresse, observées ou détectées en mer,  
constituent des données d'intérêt scientifique  
sur leur état de santé et sur celles de leur zone de vie.

CONSIDÉRANT les connaissances, savoirs, savoir-faire, savoir-être, savoir-être et savoir-être  
administratif et réglementaire au sein de populations de tortues marines et PNA, en  
particulier :

- l'application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de  
flore sauvages d'Amérique (Convention de Washington) par le règlement communautaire  
n°3039/97 du Conseil de l'Union du 6 décembre 1996 et ses amendements,

- le caractère de Carthagène<sup>1</sup> pour la protection et le suivi de tortues en mer dans  
le Région des Caraïbes de 1993 et validée par la France en 1995,

- l'article du 10 novembre 2002 relatif à la liste des tortues marines protégées sur le territoire  
national et les modalités de leur protection<sup>2</sup>,

#### Article 1 - PREAMBULE

Dans les Antilles Françaises, les Tortues marines bénéficient d'un Plan National d'Action  
(PNA) issu de la loi n°101 du 13 août 2009. Ce Plan est piloté par le COTEC, co-piloté  
par la DDA, Martinique et animé par l'Office National des Parcs (ONP).

Le Réseau Échouages Tortues Marnes Archipel de la Guadeloupe & Saint  
Martin a été créé pour répondre aux articles n°130 du décret « Conservation » (organiser les  
interventions de terrain sur les situations de détresse) et n°131 du décret « Communication »  
(contribuer aux efforts sur les aspects de communication humaine sur les aspects des tortues  
marines, porteurs par le Plan National d'Action en faveur des Tortues Marines aux Antilles  
Françaises (PNAAT)).

<sup>1</sup> Convention internationale sur le commerce des espèces sauvages de faune et de flore sauvages  
d'Amérique  
<sup>2</sup> Convention de Conservation des espèces sauvages de faune et de flore sauvages dans le cadre  
des Caraïbes  
COPIL : arrêté ministériel du 10 novembre 2002 relatif à la liste des tortues marines protégées sur  
le territoire national et les modalités de leur protection

### **Formations des intervenants**

22 février 2024 : à l'occasion de la formation de acteurs à la saison de ponte 2024 (45 présents), une formation pratique à la prise d'informations sur tortue morte et à la gestion de tortue(s) en détresse, sur terre, en mer, adulte(s), immature(s) ou nouveau-nés. Durée 1H30

16 mars 2024: formation similaire auprès des bénévoles de l'association Tité à la Désirade (10 présents); Durée 1h30

20 kits examens externes hors DEP (mètre, bombe, rubalise) distribués.

### **Organisation de la 1<sup>ère</sup> Commission Thématique Échouages**

Une ½ journée était proposée par la coordination PNA.

AET a décidé de rajouter une ½ journée dédiée à la présentation des menaces aux acteurs et institutionnels pour porter à leur connaissance toutes les problématiques

Matinée du 28 septembre 2023 :

#### **Ordre du jour**

- *Le fonctionnement du réseau échouage et interventions de détresse en 2023*
- *Renforcer les outils et les moyens pour les acteurs terrain : revoir et proposer des améliorations des conduites à tenir et des outils tels que les fiches terrain, des kits d'examens externes.*
  - *Identifier les priorités en termes de formation et/ou de recyclage pour l'année à venir, afin de renforcer les capacités*
- *Structurer le circuit des données et prélèvements : identifier les procédures, les modalités d'acheminement, de stockage, de codification, de traçabilité et de mise à disposition d'échantillons prélevés pour des projets de valorisation scientifique (laboratoires, centres de recherche...) dans le cadre préalable de dérogation Espèce Protégée (DEP)*
- *Structurer la reconnaissance et la visibilité des apporteurs de données et la communication associée*
- *Proposer une charte de fonctionnement du réseau échouage intégrant les points ci-dessus*

Participants (nombre):

ARBIG (2)

Coordination Réseau Échouages Façade Atlantique Est (1)

Coordination Réseau Échouages (1)

AET (1)

AGRNSM (1)

Le Gaïac (2)

Kap Natirel (1)

ONF (4)

PNG (1)

SDIS (2)

Tité (1)

Toti-Jon (1)

Compte rendu soumis et validé par participants, acteurs concernés et équipe PNA.

Distribution mailing list RTM Antilles françaises. 23 pages.



Compte rendu de la

#### **Commission thématique « Echouages » 2023**

du [Plan national d'actions \(PNA\)](#)

[en faveur des tortues marines des Antilles françaises](#)

[2020-2029](#)

Partie 1 du 28 septembre 2023

**Guadeloupe, Saint-Martin**

Judi 28 et Vendredi 29 septembre 2023

8h30 - 12h30

# Communication sur la Commission Thématique Échouages

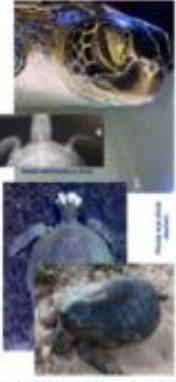


**La pêche** très souvent professionnelle mais aussi de loisirs du bord a été abordée, avec l'intervention d'un pêcheur professionnel. Il a pu apporter aux visiteurs les têtes de Réseau Tortues Marines Guadeloupe/Saint-Martin confondues aux tortues enchevêtrées ou prisonnières dans les filets à courines mais aussi aux tortues victimes des harpons de la pêche à la ligne du bord. Des informations précises sur les outils utilisés et leurs contraintes, la réglementation, et des vues pour les meilleurs composants, l'acquisition récente d'équipement de récupération en mer des déchets d'engin de pêche ou engins de pêche illégaux, sources de capture pour les tortues marines, a été également présentée par le Parc National.

**Les collisions** tendent à augmenter avec le développement des loisirs nautiques et l'utilisation d'engins rapides et de fond. La prise en compte de la présence des tortues marines dans les eaux très littorales, lieux de vie des tortues juvéniles en stade de croissance notamment, est nécessaire.

**La fibropapillomatose** a été présentée, pour une meilleure connaissance et le reconnaissance de cette maladie affectant les tortues marines près de nos côtes.

**Les attaques par les chiens** de famille venant parfois de la mer ont été exposées, avec plusieurs cas récents de tortues marines agrippées.



Les tortues impliquées à ces deux matinées et la richesse des échanges ont démontré, une fois de plus, la forte implication de tous en faveur de la conservation des tortues marines dans nos eaux. Avec tous nos remerciements.

**Vous observez une tortue morte ou en détresse, échouée ou dérivée en mer, contactez le Réseau Echouages Tortues marines**

Archipel de la Guadeloupe +596 596 74 66 81  
pour Saint-Martin +596 596 34 77 58  
ou les services de pompiers ou de gendarmes du réseau (17/06/06)

Le Réseau Echouages Guadeloupe/Saint-Martin s'inscrit dans le cadre du Plan National d'Action Tortues Marines Antilles Françaises, porté par les DRN de Guadeloupe et Martinique et animé par l'ONM. Il est soutenu par l'Association Evénement Tropical.

Le Réseau Tortues Marines Guadeloupe est financé par :

Depuis plus de vingt ans, les associations du Réseau Tortues marines Guadeloupe/Saint-Martin et son Centre de Soins, mais également les services de pompiers, les gendarmes, les services techniques des communes, et autres nombreux acteurs engagés à l'échelle territoriale et grand public, se mobilisent jour et nuit avec toute la pragmatisme nécessaire et indispensable pour la sauvegarde des tortues marines. Si la présence des tortues marines (en tous cas de juvéniles dans les eaux très littorales) est en progression, les problématiques persistent et s'intensifient, avec plus d'une centaine de cas de mortalité ou de détresse de tortues marines recensés chaque année dans nos eaux ou sur nos plages.

Mémoires actualisées, les tortues marines nous apportent des informations sur le milieu marin par leur état de santé et les menaces auxquelles elles doivent faire face. Les données marines recueillies, analysées sur le littoral ou dérivées en mer constituent et de plus une source d'informations précieuses à mobiliser pour le Réseau Echouages Tortues marines de l'archipel de la Guadeloupe / Saint-Martin.

**Deux matinées pour informer et échanger**

La 1<sup>ère</sup> Commission Thématique Echouages Tortues Marines a réuni les 28 et 29 septembre 2023 un large panel d'acteurs agissant pour la conservation des tortues marines, mais aussi les amateurs, professionnels, bénévoles...

La matinée du 28 septembre a été particulièrement dédiée à l'amélioration de l'efficacité de la réponse aux mortalités et détresses des tortues marines par un renforcement de la structuration du Réseau, réalisé sur intention et questions pour assurer la survie des tortues vivantes, et recueillir des données permettant d'apprécier les connaissances et évaluer les menaces sur les tortues marines.



Principal enjeu, la matinée du 29 septembre a consisté à porter à la connaissance de tous les problématiques majeures, afin de renforcer les capacités des bénévoles et trouver des solutions pragmatiques pour réduire voire éliminer rapidement les causes de mortalité et de détresse qui tendent à s'intensifier.

Lors de cette journée ont été abordés les principaux problématiques, résumées en deux axes.

**Les désorientations** des femelles seront pointer sur nos plages et des messages à la carte du sud, liés principalement aux éclairages et aménagements, constituent la problématique majeure identifiée. Les exemples nombreux de désorientation ont été présentés et des vues de solutions discutées, visant notamment à tuer les sites de ponte des femelles artificielles par des bases de végétation.



Ce communiqué a été réalisé en suivant la charte graphique définie par l'agence prestataire en communication pour le RTM Antilles Françaises (2021). Il n'a pas été diffusé par la coordination PNA.

## Autres communications

24 août 2023: médiatisation relâcher tortue verte après soins Petite Anse Pointe Noire.

### ***Evaluation et propositions de modification du projet de DEP***

Le projet de nouvelle DEP (attendue depuis janvier 2023) imposant un recyclage des acteurs terrain tous les 3 ans a conduit à une liste d'habilités avec 99 acteurs supprimés sur les 136 anciennement habilités (liste transmise par coordination du PNA en date du 05 04 2024), les « rayés » concernant majoritairement les plus expérimentés et actifs du Réseau.

La coordination a à plusieurs reprises vérifié et fait vérifier par les référents secteurs et autres acteurs (pompiers...) la liste des habilités: email, tel.

La coordination du Réseau Échouages a participé à la relecture du dossier de demande de DEP, puis fait à l'occasion de la consultation publique des propositions de modification du projet de DEP (email en date du 20 04 2024), propositions préalablement entérinées par les acteurs terrain.

Aucune des propositions n'a été retenue, qui étaient notamment :

- non nécessité de formation tous les 3 ans des acteurs d'expérience et de confiance dès lors qu'il n'y a pas de modification des protocoles, comme validé lors de la Commission Thématique Échouages et dans la charte du Réseau Échouages
- inclure l'examen interne in situ quand possible pour optimiser l'exploitation des événements de tortues mortes et al connaissance sur les causes de mortalité, ce, dans la continuité du renforcement des capacités des acteurs terrain, initié par une première formation en 2021 dans le cadre et sur financements PNA.

### ***Analyse globale de la prestation***

Gestion des événements : satisfaction réciproque entre la coordination et les acteurs terrain qui, malgré l'absence de DEP et la forte augmentation des événements notamment Est et Sud Grande Terre, ont fait preuve d'une forte mobilisation pour y apporter réponse et pour améliorer l'analyse des événements. La nouvelle fiche terrain accompagnée des tutoriels et des formations associées, ainsi qu'aux bons gestes pour les tortues marines en détresse, devraient permettre un renforcement optimal des capacités dans la gestion des événements et le recueil d'informations.

Commission Thématique Échouages : la coordination a assuré la prestation au delà de la demande formulée pour un traitement optimisé de la question.

Il en ressort :

- une bonne mobilisation des acteurs terrain et de partenaires qui ont pu être informés des problématiques de conservation des tortues marines et participer à l'optimisation de la structuration du Réseau Échouages et de ses acteurs
- des absents clé comme l'Agence des 50 Pas Géométriques, le Conservatoire du Littoral, l'OFB, les services du programme régional OCEAN

## Projet DEP

Un décalage institutionnels / acteurs du RTMG / nécessités de conservation

- des réflexions et propositions de la Commission Thématique pour la structuration du Réseau (avec l'expérience du réseau Atlantique Est de l'hexagone) et la gestion des problématiques (cf. compte rendus et charte), pourtant portés à relecture et validés, non pris en compte dans le projet DEP
- le non respect des efforts portés par les bénévoles de longue date qui aurait pu entraîner leur démobilisation définitive et la fin d'une réponse efficace
- les efforts initiés en terme d'examen interne non considérés alors que validés

### COORDINATION DU RESEAU ECHOUAGE TORTUES MARINES ET GESTION DES DONNEES - Année 2021



- contrairement aux autres compte rendus de Commission, ceux de la Commission Thématique Échouages ont été à peine abordés en COTEC et non présentés en COPIL en mars 2024, avec un COPIL composé uniquement de la DEAL et Direction de la Mer, alors que la mobilisation de tous les décisionnaires est cruciale pour mener à bien la conservation des tortues marines
- L'absence de concertation / information sur décisions prises par la DEAL sur ce projet.

### **Livrables**

Présent rapport pdf > email

Bilan financier xls > email

Autres documentations > DRIVE

# BILAN DES MORTALITÉS & SITUATIONS DE DÉTRESSE de TORTUES MARINES Archipel de la Guadeloupe et Saint Martin Données 2023

Établi par le Réseau Echouages  
Tortues marines - Juillet 2024



## SOMMAIRE

### RÉSULTATS

1. Nombre d'événements par espèce	p3
2. Périodicité sur l'année des événements recensés	p3
3. Nombre d'événements par espèce et classe d'âge	p4
4. Nombre d'événements par espèce par stade maturité	p4
5. Morts/ Vivants - Etat de dégradation des animaux	p5
6. Répartition géographique des événements recensés	p6
7. Lieu de découverte de l'événement : en mer? à terre?	p7
8. Animaux bagués	p7
9. Devenir de l'animal (animaux) ou carcasse(s)	p7
10. Evaluation des cause(s) des événements recensés	p8
11. Recommandations	p9

### ÉLÉMENTS PHOTOGRAPHIQUES

1. Captures accidentelles	p10
2. Collisions	p12
3. Désorientation adultes et nouveau-nés	p13
4. Fibropapillomatose	p15
5. Prédations par chiens	p16
6. Braconnages	p17
7. Dérive de tortues dans bancs de sargasses	p18

### MOYENS HUMAINS IMPLIQUÉS en 2023

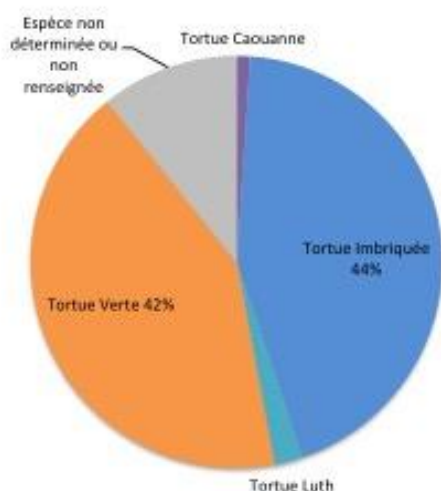
1. Signalants	p19
2. Intervenants	p19
3. Remerciements à tous	p20



# RÉSULTATS

- 185 événements recensés / rapportés au Réseau Echouages en 2023 ont été consignés dans la base de données (190 lignes).
- 52 événements (27%) n'ont pas fait l'objet d'intervention terrain, non accessibles (rapportés par usagers en mer, repartis en mer avant intervention), cadavres dégradés sur photos d'usagers (pas d'infos complémentaires pouvant être recueillies), intervention non renseignée. De ces 52 événements, 28 (15%) ont été directement exploités par la coordination du Réseau Echouages en lien avec le signalant, et 23 (12% concernent juste des infos d'usagers (rapportées généralement à postériori).
- 123 événements (66%) sont assortis de photos d'usagers et/ou des acteurs du Réseau.

## 1. Nombre d'événements par espèce :

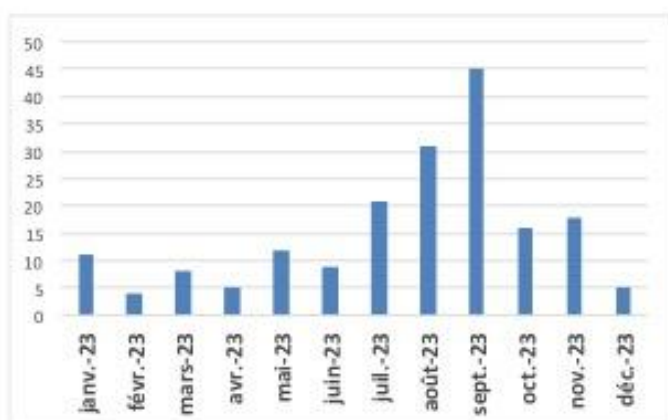


4 espèces identifiées en 2023:

- la tortue imbriquée 44%
- la tortue verte 42%
- la tortue luth (4 événements) 2%
- la tortue caouanne (2 événements) 1%
- espèce indéterminée ou non renseignée (11%)

2021: 55% des événements concernaient la tortue imbriquée, et 30% la tortue verte.

## 2. Périodicité sur l'année des événements recensés :



Nombre d'événements recensés

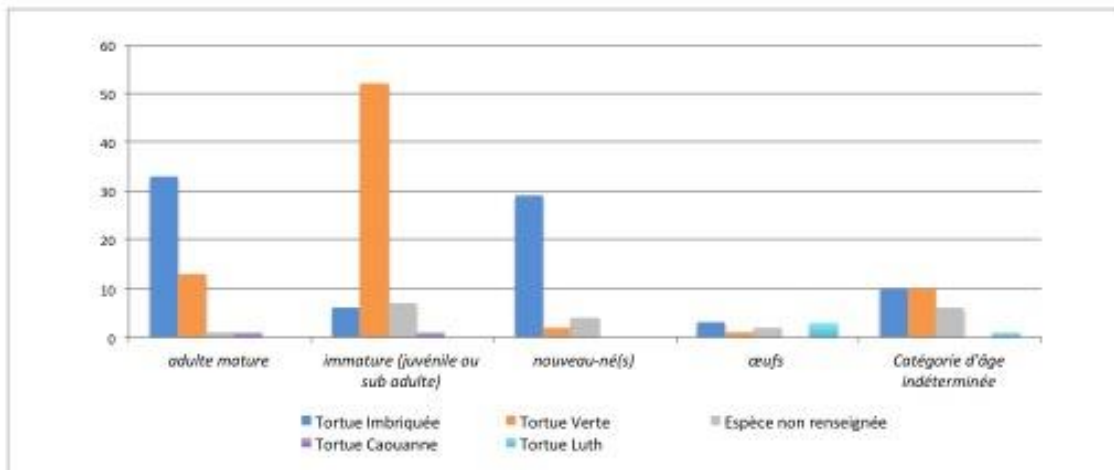
> janvier à juin 2023 : 49

> Juillet à décembre 2023 : 136

Un pic d'événements constaté au 2<sup>ème</sup> semestre comme chaque année (saison de ponte liée à des désorientations possibles), dont un fort pic en septembre 2023 avec en moyenne 1,5 événement par jour, et en août 2023 avec en moyenne 1 événement pas jour.

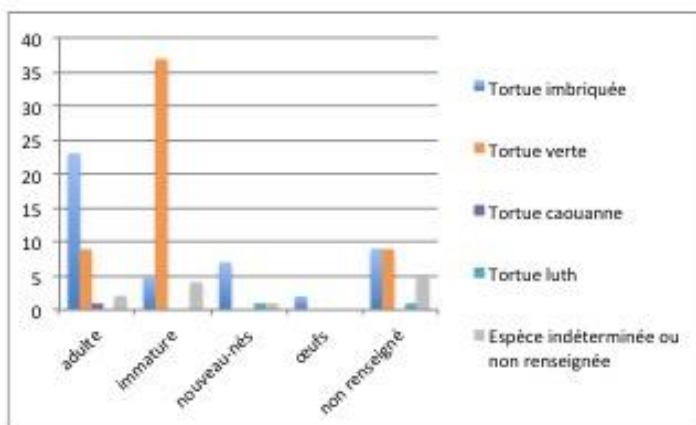


### 3. Nombre d'événements par espèce et classe d'âge :



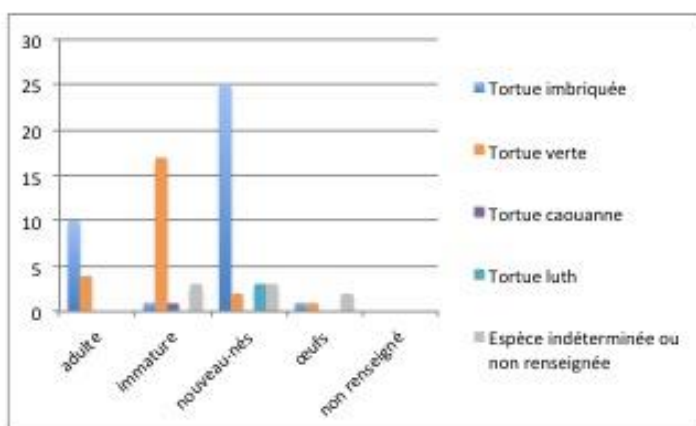
- Les événements concernent particulièrement la tortue imbriquée aux stades adulte et nouveau-né (approximativement autant qu'en 2021 pour les adultes, une augmentation pour les nouveau-nés), et la tortue verte au stade immature avec une augmentation : 28% des événements en 2023 (2021: 18%)

### 4. Nombre d'événements par espèce par stade maturité :



#### Tortues mortes :

- Une majorité de tortues vertes immatures puis de tortues imbriquées adultes

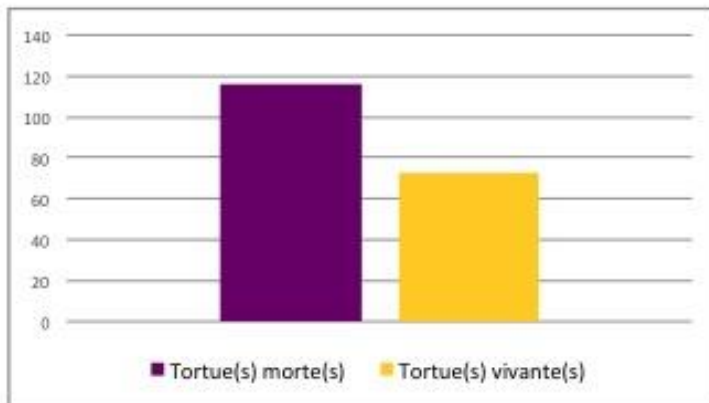


#### Tortues vivantes :

- Une majorité de tortues imbriquées nouveau-nées (désorientations) puis de tortues vertes immatures (fibropapillomatose), et dans une moindre mesure de tortues imbriquées adultes (désorientations)

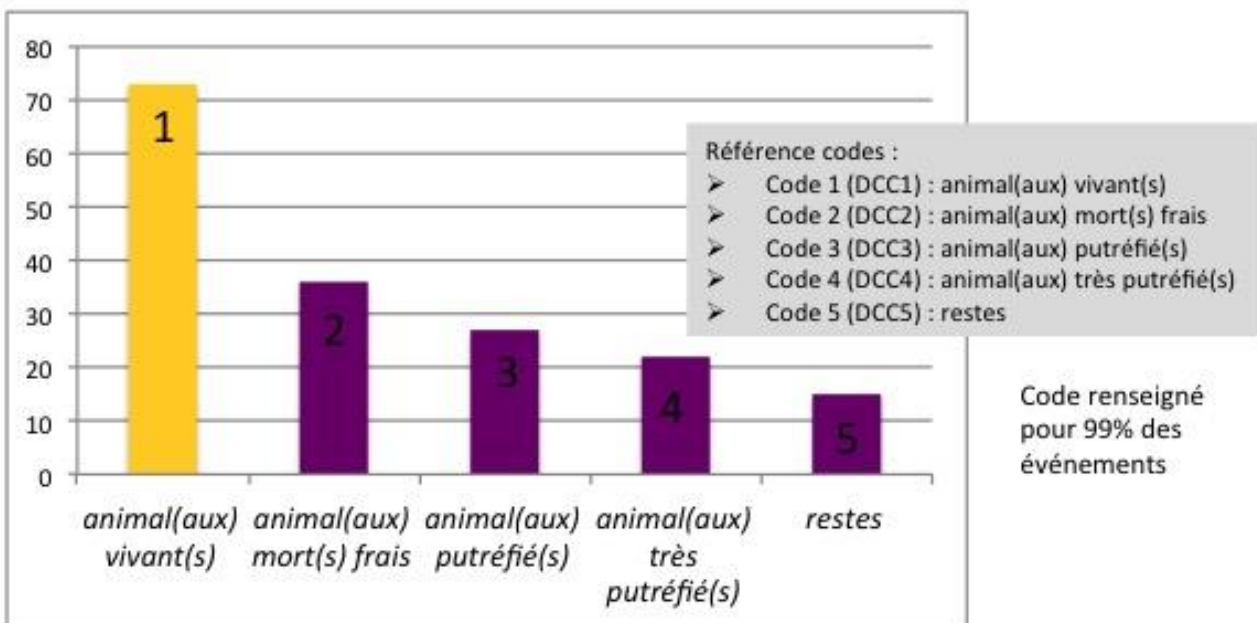


## 5. Morts/ Vivants - Etat de dégradation des animaux



39% des événements concernent des animaux vivants.

(2021: 22%)



Etat de la carcasse indéfinissable pour 16 événements (pas de photo).

La majorité (21%) des animaux morts sont en code 2 > carcasses fraîches (2021: 9%), permettant une exploitation optimisée. En 2021, la majorité des carcasses présentait un code de décomposition 4 : très putréfié.

Explications?

- Une meilleure connaissance du numéro de réseau avec un signalement plus rapide
- Mais surtout, on a noté en 2023 une augmentation d'évènements concernant les tortues vertes immatures (n=52) par rapport à 2021 (n=20) cf. p4. Cette espèce, à ce stade de plein développement dans les eaux littorales, doit donc faire face à des menaces générées très près de nos côtes et donc supposément liées à nos activités humaines. Par contre, on peut imaginer que les carcasses très putréfiées peuvent avoir dérivé depuis le large.



## 6. Répartition géographique des événements recensés



Une forte augmentation des événements sur les secteurs Est et Sud Grande Terre puis Nord Basse Terre en 2023.

- les événements sont recensés préférentiellement sur les littoraux fréquentés avec généralement forte pression anthropique
- Les courants peuvent préférentiellement ramener des animaux / carcasses sur certaines zones littorales et à certaines périodes
- Les carcasses majoritairement putréfiées à très putréfiées laissent suggérer une mort survenue au large avec une dérive, ne corrélant pas forcément le lieu d'échouage avec l'événement. Par contre, les carcasses fraîches suggèrent une mortalité dans nos eaux très littorales, avec des causes imputables à la Guadeloupe.
- L'effort des acteurs du Réseau reste inégal géographiquement. Un renforcement du signalement en 2023 peut expliquer l'augmentation des événements sur Marie Galante et le Nord Grande Terre?



## 7. Lieu de découverte de l'événement : en mer? à terre?

65 événements (35%) ont concerné un/des animaux en mer, avec échouages et parfois retour dans l'eau au fil des houles.

La majorité (65%) des événements ont été signalés à terre (2021: 71%), facilitant une intervention, comparativement aux découvertes en mer.

## 8. Animaux bagués

Aucune tortue baguée en 2023.

## 9. Devenir de l'animal (animaux) ou carcasse(s)

TORTUES MORTES 116 événements

<b>carcasse laissée sur place</b>	<b>55</b>	<b>47%</b>
<b>services techniques / gardes réserves sollicités</b>	<b>55</b>	<b>47%</b>
carcasse rejetée à la mer ou repartie avec houle	6	

Le Réseau ne prend plus en charge l'élimination des cadavres, de la responsabilité des municipalités. Mobilisation moyenne des services techniques selon municipalité.

TORTUES VIVANTES 69 événements

Stade oeuf:

laissés sur place tentative braconnage	2	
laissés sur place attaque chiens 2 nids	1	
emportés par marée	1	

Stade nouveau-né:

<b>réorientés (1 à plusieurs nouveau-nés)</b>	<b>31</b>	<b>45%</b>
---	-----------	------------

Stade immature:

laissées sur place filet coulirous	3	
laissée sur place hameçon dans gueule pas attrapable	1	
libérées d'engin de pêche	2	
envoyée en soins état de santé dégradé puis relâchée	1	
envoyée en soins capture accidentelle hameçon avalé puis relâchée	1	
envoyée en soins état blessure carapace puis relâchée	1	
<b>laissées sur place (fibropapillomatose constatée)</b>	<b>11</b>	<b>16%</b>

Stade adulte:

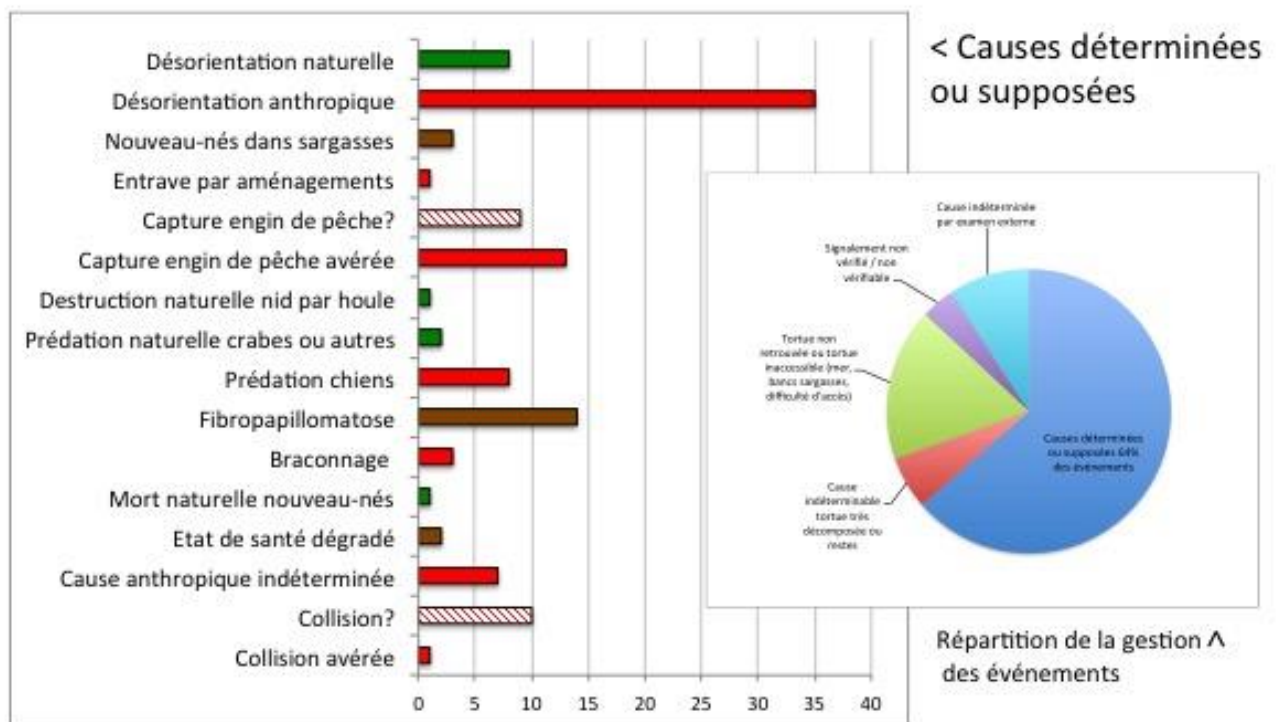
<b>femelle site ponte réorientée</b>	<b>10</b>	<b>14%</b>
femelle site ponte autoréorientée	1	
femelles site ponte libérée des chiens	2	
femelle site ponte libérée entraves aménagements	1	

Non intervention des membres du Réseau sur engin de pêche professionnel. Un signalement est fait au marin pêcheur.

Fibropapillomatose non prise en charge en Guadeloupe et Saint Martin.



## 10. Evaluation des cause(s) des événements recensés



- La désorientation des femelles adultes et des nouveau-nés reste la principale menace, avec, fort heureusement, la réorientation ou le sauvetage dans de nombreux cas. Les éclairages constituent la 1<sup>ère</sup> cause de désorientation.
- La 2<sup>ème</sup> menace reste la capture dans les engins de pêche, professionnelle mais aussi de loisirs, avec davantage de cas avérés rapportés (n=13) qu'en 2021 (n=3).
- Est renseigné également l'herpe virus de la fibropapillomatose qui touche les tortues vertes immatures essentiellement, avec des risques de mortalité pour certains individus, mais aussi la récession voire rémission de la maladie pour d'autres. Deux cas également de tortues présentant un état de santé dégradé dont une tortue caouanne, espèce rarement observée dans nos eaux, gravement émaciée, sont enregistrés.
- En 2023, plusieurs cas de prédation par des chiens ont été constatés, avec des mortalités de femelles, ou des retours à la mer blessées, parfois gravement. La police municipale de Deshaies, après la mort de 2 tortues égorgées, a fait appel aux services de la fourrière pour piéger les chiens errants.
- La menace des collisions, si elle est difficilement avérée, est dans 10 cas largement supposée. L'augmentation des activités nautiques, jet skis, bateaux rapides, seabobs, engins avec foil, sont autant de menaces à évaluer et encadrer.



- Le braconnage est toujours existant avec 3 cas constatés même si sous évalué.
- Les sargasses ont été en 2023 une problématique sur le rivage avec l'emprisonnement de nouveau-nés. Phénomène limité, même si sous évalué. Des immatures mais surtout des adultes ont été observés dans leur dérive, cadavres souvent très décomposés pouvant donc arriver du large.

## 11. Recommandations

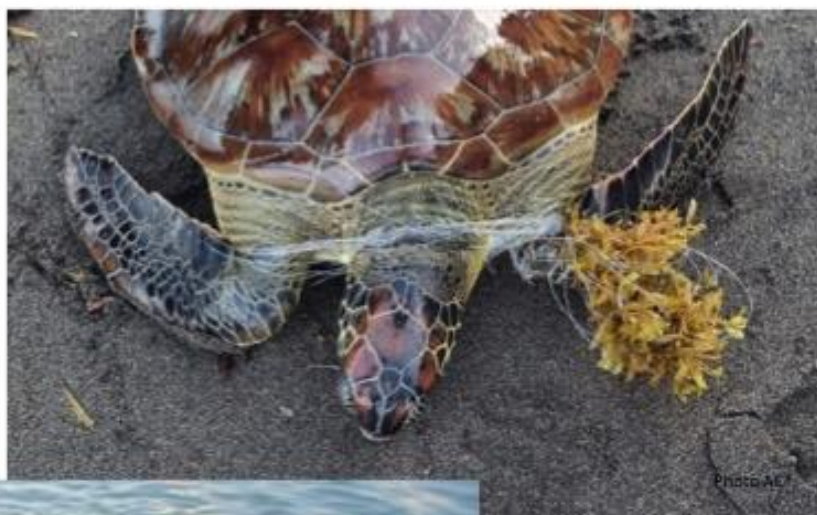
- **Il convient de recueillir le maximum d'informations et d'indices** permettant de reconstituer l'historique de l'événement, les éventuelles suites ou manipulations post-mortem pouvant constituer des artefacts et biais dans la détermination des causes de l'événement. **Une fiche terrain** intégrant toutes les photos et leurs angles à prendre, afin que l'intervenant terrain n'oublie rien est en cours de relecture par ces derniers, avant impression et distribution.
- **Le renforcement des capacités** des acteurs du Réseau doit être poursuivi pour détecter des indices de causalité par l'examen externe et interne des carcasses.
- **Plusieurs marins pêcheurs se manifestent pour partager leur(s) expérience(s) de capture accidentelle et émettent des recommandations pour un montage et une pose des filets évitant les captures.** A étendre et poursuivre pour mieux comprendre cette problématique.
- La 1<sup>ère</sup> menace identifiée étant la désorientation des femelles et des nouveau-nés, **des formations spécifiques à la gestion des tortues vivantes en détresse** sont en cours en 2024 à l'adresse de plusieurs corps d'intervenants: pompiers de Marie Galante étant régulièrement appelés à porter une tortue divagant dans la savane à parfois plusieurs centaines de mètres de la plage, bénévoles de secteurs divers... ce, afin que les bons gestes soient appliqués.
- **Régler les problèmes de désorientation par des défens isolant les tortues des sources de danger : routes, parking...**, la modification des éclairages s'avérant coûteuse et mal acceptée par les professionnels des plages pour des raisons de sécurité. Les 1<sup>ères</sup> initiatives sur Marie Galante de pose de fascines se sont révélées efficaces sur des secteurs présentant de fortes divagations dans les savanes mais leur durée de vie reste courte. Des pépinières de catalpas, raisiniers bord de mer et implantations de haies de végétations, défens durables, doivent être entreprises d'urgence.
- **Informers sur les menaces pour les tortues vertes immatures durant leur développement dans les eaux très côtières, et prendre des mesures pour réduire les risques induits par les activités humaines.** En cours, un projet d'encadrement pour la baie de Malendure, très fréquentée pour l'observation des tortues marines, que l'on espère voir aboutir.



## ÉLÉMENTS PHOTOGRAPHIQUES

### 1. Captures accidentelles

Capture d'une jeune tortue verte le 02 06 2023 dans une ligne de pêche de loisir depuis le bord. Parvenant à respirer en surface, elle a été libérée puis relâchée >



Photos Ecolambda

^ Tortue verte enchevêtrée dans déchet de casier le 11 09 2023 Marie Galante. Mort supposée par asphyxie. Cette tortue présentait par ailleurs des tumeurs de fibropapillomatose >



Tortue verte hameçonnée par pêcheur de loisir à la ligne depuis le bord  
Signalée le 30 07 2024. Relâchée le 24 08 2024.



Signalement par le pêcheur  
le 30 07 2024 à 19h.

Sécurisation de la tortue en attente  
de transfert vers vétérinaire >



Soins vétérinaires :  
Opération nécessaire  
pour extraction de  
l'hameçon.  
Convalescence  
au Centre de Soins  
jusqu'à son relâcher  
le 24 août.



## 2. Collisions



^ 20 12 2023  
Littoral Folle Anse  
Marie Galante  
Collision avérée  
Tortue verte morte  
s'échouant sur le rivage.  
Les impacts d'une hélice  
sont bien visibles.

>  
27 05 2023  
Saint François  
Tortue verte morte  
Carapace explosée  
Cause anthropique  
Collision supposée



### 3. Désorientations adultes et nouveau-nés

Désorientations ici naturelles de femelles adultes en 2023, mais également anthropiques du fait des éclairages des plages, routes et parkings



Photos SDMS

^ Marie Galante le 25 06 2023  
Les pompiers sont régulièrement sollicités pour récupérer les tortues marines divaguant dans les savanes.



Photo Kap Natrel

^ 21 09 2023 Anse des Salines  
Saint François, tortue imbriquée signalée à 6h47, repart à la mer après près de 2h d'intervention de réorientation



Désorientations  
nouveau-nés  
majoritairement  
anthropiques  
1<sup>ère</sup> cause : les éclairages

Jeune  
tortue  
imbriquée  
écrasée le  
06 09 2023  
à Saint  
François,  
derrière la  
plage des  
Raisins  
Clairs



#### 4. Fibropapillomatose



Tortue verte immature présentant un état de santé dégradé.  
Atteinte sévère par fibropapillomatose.  
Eaux littorales du bourg de Deshaies 13 08 2024.

## 5. Prédations par chiens

>  
31 08 et 01 09 2023  
Deux tortues vertes adultes  
femelles mortes, montées pondre  
sur la plage de Grande Anse  
Deshaies et tuées par des chiens  
qui les ont égorgées dans la nuit.  
v



>  
14 06 2023  
Une tortue imbriquée  
femelle adulte attaquée  
mortellement par des chiens  
à Vieux Habitants.



## 5. Braconnage



Port de Sainte Rose 08 05 2024.  
Braconnage avéré sur tortue verte immature,  
ciblé ou suite à capture accidentelle?

## 6. Dérives de tortues mortes dans bancs de sargasses

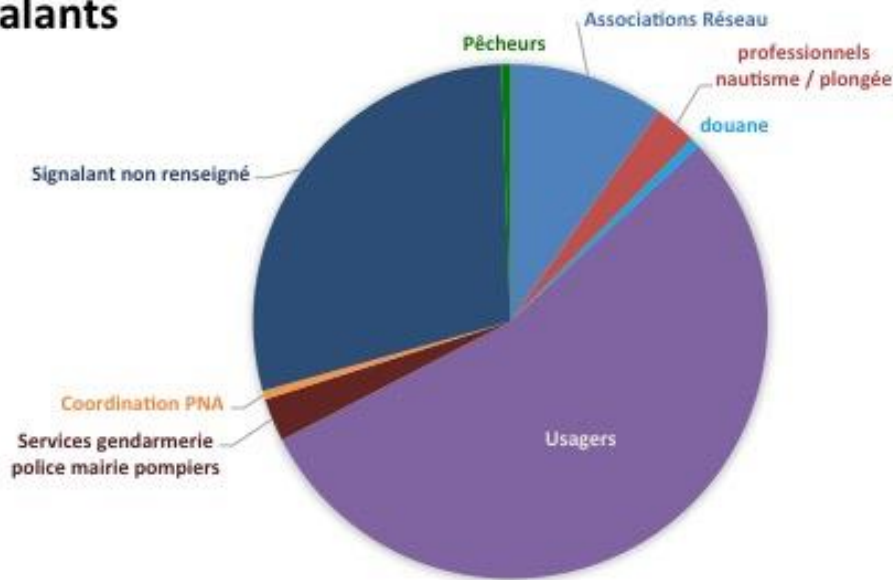


Photos tous droits réservés

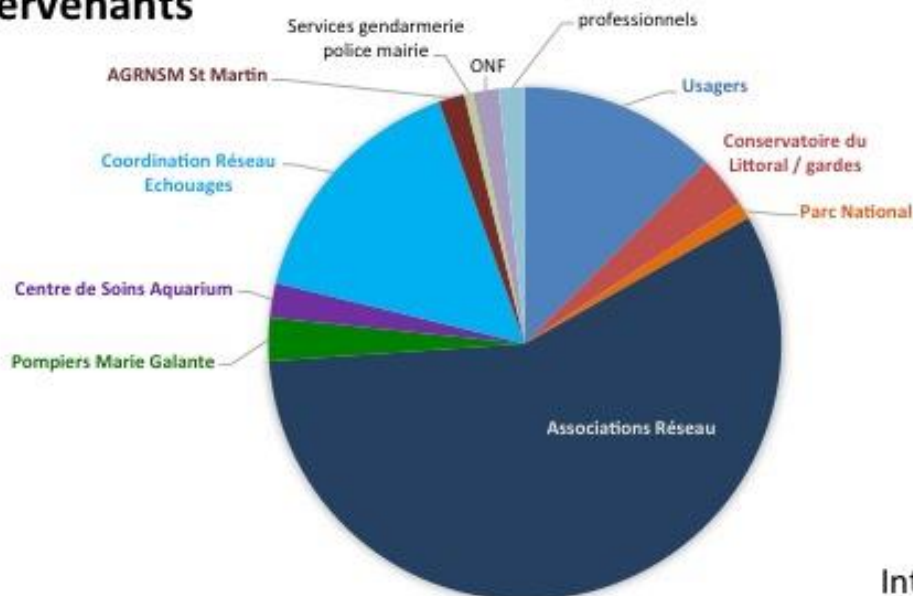


# MOYENS HUMAINS IMPLIQUÉS en 2023

## 1. Signalants

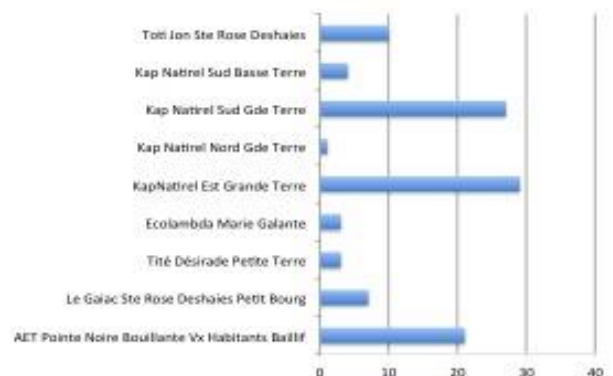


## 2. Intervenants



En 2023 recueil minimal de données terrain du fait de non renouvellement de la DEP : photos, pas de manipulation.

Interventions Associations :



### **3. Remerciements à tous**

Le Réseau Échouages de Tortues Marines de l'archipel de la Guadeloupe recensant les Mortalités et Détresses est un outil majeur d'acquisition de connaissances sur les tortues marines fréquentant nos eaux ainsi que sur les menaces auxquelles elles doivent faire face.

La collecte de données est rendue possible grâce à l'implication de tous depuis plus de 20 ans : usagers de tous âges, acteurs du Réseau et particulièrement bénévoles des associations, collectivités, services de gendarmerie, de police et de secours en mer (CROSSAG), coordination du Plan National d'Action Tortues Marines, institutionnels...

Merci à tous pour cet effort, ainsi qu'aux services vétérinaires et au Centre de Soins pour la prise en charge des tortues en détresse, leur soin et convalescence suivi de leur relâcher dans le meilleur des cas, et aux services techniques des communes et d'équarrissage qui assurent l'enlèvement et la sécurité sanitaire des plages, principaux lieux d'échouages.

**N° d'urgence > 0690 74 03 81**



## **CHARTE DU RÉSEAU ÉCHOUGES TORTUES MARINES** **ARCHIPEL DE LA GUADELOUPE & SAINT MARTIN**

**Les Tortues mortes ou en détresse, échouées ou dérivant en mer,  
constituent des sources d'informations essentielles  
sur leur état de santé et sur celui de leurs lieux de vie.**

**CONSIDÉRANT** les conventions, accords, directives, lois, textes etc. donnant un cadre administratif et réglementaire au suivi de populations de tortues marines en France, en particulier :

- l'application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (Convention de Washington) par le règlement communautaire n° 338/97 du Conseil de l'Europe du 9 décembre 1996 et ses amendements ;

- la convention de Carthagène pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes de 1983 et ratifiée par la France en 1985 ;

- l'arrêté du 10 novembre 2022 fixant la liste des tortues marines protégées sur le territoire national et les modalités de leur protection ;

### **Article 1 : PRÉAMBULE**

Dans les Antilles Françaises, les tortues marines bénéficient d'un Plan National d'Actions (PNA) couvrant la période 2020-2029. Ce PNA est piloté par la DEAL Guadeloupe, co-piloté par la DEAL Martinique et animé par l'Office National des Forêts (ONF).

Le **RÉSEAU ÉCHOUGES TORTUES MARINES ARCHIPEL DE LA GUADELOUPE & SAINT MARTIN** a été créé pour répondre aux actions n° 18 du volet « Conservation » : *Organiser les interventions de terrain sur les situations de détresse* ; et n° 30 du volet « Connaissance » : *Contribuer aux études sur les impacts des activités humaines sur la santé des tortues marines* ; prévues par le Plan National d'Actions en faveur des Tortues Marines aux Antilles Françaises (PNATMAF).

[Convention internationale sur le commerce des espèces menacées \(CITES\) ou Convention de Washington](#)

[Convention de Carthagène pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes](#)

[2022 - Arrêté ministériel du 10 novembre 2022 fixant la liste des tortues marines protégées sur le territoire national et les modalités de leur protection](#)

## Article 2 : OBJECTIFS DE LA CHARTE

Cette charte a pour but :

- d'organiser les relations entre tous les organismes et personnes intervenants au sein du **RÉSEAU ÉCHOUGES TORTUES MARINES ARCHIPEL DE LA GUADELOUPE & SAINT MARTIN** de manière à assurer la qualité, la traçabilité, et l'accessibilité des données d'observation de tortues marines mortes ou en détresse ;
- de cadrer le rôle de chacun des organismes et des personnes impliquées, les engagements respectifs, et améliorer ainsi la lisibilité du fonctionnement du réseau.

Le COmité de PILotage (COFIL) du PNATMAF est l'instance de gouvernance qui est en charge de valider, suivre et assurer la bonne application de cette charte, et peut en demander une révision. La révision, si besoin, peut être également demandée par les intervenants du **RÉSEAU ÉCHOUGES**. Les points de révision seront discutés lors de la *Commission Thématique Échouages* annuelle puis soumis à validation du COFIL du PNATMAF.

La validité de la charte est établie sur la même période de validité que l'arrêté d'habilitation des intervenants (Arrêté XXXX).

Elle est mise en annexe de la **CHARTe DU RESEAU TORTUES MARINES DES ANTILLES FRANCAISES**, validée de fait par tout signataire de cette dernière.

## Article 3 : OBJECTIFS DU RÉSEAU ÉCHOUGES TORTUES MARINES

Le **RÉSEAU ÉCHOUGES TORTUES MARINES ARCHIPEL DE LA GUADELOUPE & SAINT MARTIN** a pour but d'assurer le suivi à long terme de l'état des populations de Tortues marines à travers les échouages (indicateurs de distribution et d'abondance, démographie, habitats et ressources, interactions avec les activités humaines et état sanitaire) sur l'ensemble des côtes de l'archipel de la Guadeloupe et de Saint Martin, afin d'aider la prise de mesures de conservation des tortues marines et de leurs habitats par les décideurs et gestionnaires.

## Article 4 : DÉFINITION ET RÔLE DE L'INTERVENANT DU RÉSEAU ÉCHOUGES

Les interventions sur les tortues marines sont assurées par des personnes et organismes formés et habilités, inscrits sur l'arrêté XXXX (ANNEXE D).

L'INTERVENANT sur un spécimen de tortue marine mort ou en détresse agit dans un cadre réglementaire et scientifique. Son engagement est permis par l'obtention d'une habilitation nominative délivrée dans le cadre d'un arrêté préfectoral, qui lui permet d'intervenir sur ces espèces protégées que constituent les tortues marines dans l'archipel de la Guadeloupe et Saint Martin. Cette habilitation est délivrée une fois un certain nombre de conditions remplies (besoins en intervenants, formation... cf. **Annexe B**) par la COORDINATION du **RÉSEAU ÉCHOUGES**, suite à validation par l'ANIMATION du PNATMAF bénéficiaire de l'arrêté, et sous sa responsabilité.

## LA FORMATION :

Afin d'optimiser la valeur d'observatoire des données collectées, l'INTERVENANT du **RÉSEAU ÉCHOUAGES** suit une formation initiale ou complémentaire (plusieurs niveaux de formations) conduite par la COORDINATION du **RÉSEAU ÉCHOUAGES**.

À la suite de la formation et sa validation par l'ANIMATION du PNATMAF, l'INTERVENANT est inscrit de façon nominative sur la liste des personnes habilités par arrêté préfectoral (Cf. **Arrêté XXXX**). La liste mise à jour lui est portée à connaissance par l'envoi d'un courriel de l'ANIMATION du PNATAF.

**Seuls les intervenants habilités sur cette liste ont autorisation à manipuler les tortues marines mortes ou en détresse.**

En fonction du niveau d'habilitation, différentes données sont recueillies. Les protocoles appliqués et prélèvements possibles sont décrits en **ANNEXE C**.

Pour chaque intervention, les données (informations, données GPS, photos) sont transmises à la COORDINATION du **RÉSEAU ÉCHOUAGES** par WhatsApp sur la ligne +590 690 74 03 81) ou par le fiche d'intervention en vigueur (puis via l'email *echouages.tortues.guadeloupe@gmail.com*). Il est demandé que les données soient transmises dans les 24h suivant l'intervention afin de permettre des échanges et compléments d'informations « à vif », au besoin sur l'événement.

## INTERVENANTS RÉFÉRENTS:

Des INTERVENANTS RÉFÉRENTS, ayant acquis les compétences nécessaires dans le **RÉSEAU ÉCHOUAGES**, peuvent assurer l'animation à l'échelle d'un secteur de l'archipel de la Guadeloupe ou de la collectivité d'Outre-mer de Saint-Martin, pour la coordination opérationnelle (par exemple : relais vers les intervenants et leur mobilisation, centralisation des fiches et des prélèvements, relais vers les pouvoirs et services publics, communes et leurs services techniques, etc.). Le besoin et le degré d'implication étant hétérogène d'un secteur à l'autre, et ne répondant ni aux mêmes enjeux, ni au même historique, l'organisation est définie conjointement par la COORDINATION et le RÉFÉRENT SECTEUR.

Le RÉFÉRENT SECTEUR, en lien avec la COORDINATION, propose les besoins en matière de nombre d'intervenants afin d'assurer la qualité scientifique du suivi des échouages et de garantir l'animation optimale du **RÉSEAU ÉCHOUAGES**. Ces besoins sont fonction du nombre d'échouages, de l'étendue spatiale du secteur, ainsi que du maintien du niveau d'expérience des intervenants.

Le gestionnaire de la RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE SAINT-MARTIN, en qualité de RÉFÉRENT SECTEUR décentralisé, assure la pleine coordination et gestion des événements sur son territoire et transmet les données à la COORDINATION du **RÉSEAU ÉCHOUAGES**. En cas de tortue(s) marine(s) en détresse nécessitant un rapatriement pour prise en charge en Guadeloupe, elle signale l'évènement via le numéro d'urgence à la COORDINATION, qui assurera la facilitation de la prise en charge, en lien avec le(s) vétérinaire(s) référent(s) du

**RÉSEAU ÉCHOUAGES**, le CENTRE DE SOINS et l'équipe d'ANIMATION du PNATMAF. La COORDINATION reste en tout temps un interlocuteur pour apporter son aide et expertise.

#### Article 5 : DÉFINITION ET RÔLE DE LA COORDINATION

La COORDINATION du **RÉSEAU ÉCHOUAGES TORTUES MARINES ARCHIPEL DE LA GUADELOUPE & SAINT MARTIN** est déléguée par l'ANIMATION du PNATMAF à un prestataire qui agit en qualité de COORDINATION pour une durée déterminée par l'attribution d'un marché.

La COORDINATION est en charge de lancer, d'encadrer et d'accompagner les interventions sur les tortues marines mortes ou en détresse, de récupérer, valider, assurer la traçabilité et banqueriser les données et prélèvements issus des interventions (dans une base de données dédiée).

Elle assure les formations auprès des INTERVENANTS afin de consolider la structuration du **RÉSEAU ÉCHOUAGES**, (en concertation avec les acteurs terrain, les acteurs externes qualifiés du GTMF et l'ANIMATION du PNATMAF), et diffuse des protocoles standardisés.

Elle établit l'analyse des données compilées et les diffuse auprès des INTERVENANTS du **RÉSEAU ÉCHOUAGES** et des membres du **RESEAU TORTUES MARINES DES ANTILLES FRANCAISES**, et en assure la vulgarisation scientifique à l'adresse du GRAND PUBLIC.

Elle assure le versement des données publiques, dites élémentaires d'échange (espèce, position, date, producteur de la donnée), dans les systèmes d'informations nationaux (INPN via la plateforme KARUNATI pour l'archipel de Guadeloupe).

Enfin, elle organise une fois par an la COMMISSION THÉMATIQUE ÉCHOUAGES et en rapporte les échanges et propositions à l'ANIMATION DU PNATMAF pour présentation au COMITÉ TECHNIQUE et validation au COPIIL du PNATMAF.

#### Article 6 : DÉFINITION ET RÔLE DE LA COMMISSION THÉMATIQUE

Le **RÉSEAU ÉCHOUAGES TORTUES MARINES ARCHIPEL DE LA GUADELOUPE & SAINT MARTIN** se réunit une fois par an en *Commission Thématique Échouages*, rassemblant les INTERVENANTS habilités du **RÉSEAU ÉCHOUAGES** et les acteurs pouvant s'y associer pour contribuer à la conservation des tortues marines.

La COMMISSION THÉMATIQUE ÉCHOUAGES constitue une commission particulière pour une meilleure appréhension de la problématique majeure des mortalités et détresses de tortues marines, en complément des commissions thématiques « Connaissance », « Conservation en mer » et « Conservation à terre ». Elle se réunit une fois par an, en amont du COMITÉ TECHNIQUE (COTEC) et du COPIIL du PNATMAF, sur une ½ journée en présentiel et distanciel.

Cette COMMISSION a pour but :

- d'assurer la bonne structuration du Réseau et son amélioration, en évaluant les besoins en formations, en intervenants, en outils, etc., et si besoin, d'assurer son adaptation à d'autres domaines de suivi des populations de tortues marines et de leurs habitats ;
- d'évaluer les demandes d'habilitation en tant qu'INTERVENANT du réseau échouage, après formation, avant transmission des demandes à validation l'ANIMATION du PNATMAF, bénéficiaire de l'arrêté d'autorisation ;
- d'évaluer les protocoles, les conduites à tenir et d'en proposer les modifications au besoin ;
- de traiter et évaluer les demandes de mise à disposition et utilisation de données et d'échantillons biologiques, en consultant au besoin l'avis de personnes qualifiées externes (personnalités scientifiques, Réseaux Échouages GTMF, vétérinaires, instances décisionnelles...), avant soumission au COTEC et COFIL du PNATMAF ;
- d'organiser au besoin un temps d'échange supplémentaire (½ journée) pour traiter de problématiques majeures en réunissant les acteurs concernés et/ou pouvant contribuer à en réduire les impacts ou les éliminer.

#### **Article 7 : BANCARISATION DES DONNÉES ET STOCKAGE DES ÉCHANTILLONS BIOLOGIQUES**

Les données (informations, photographies) et les échantillons biologiques prélevés lors des interventions sont centralisés selon les modalités suivantes :

- tous les signalements mettant en jeu une/des tortue(s) morte(s) ou en détresse sont consignés dans la base de données dédiée, d'après la fiche d'intervention en vigueur communiquée aux INTERVENANTS par la COORDINATION du RÉSEAU ÉCHOUGES ;
- Les données (informations, photographies) et les échantillons biologiques prélevés par les INTERVENANTS habilités selon leur niveau d'habilitation sont incrémentés dans la base de données dédiée ;
- Tous les échantillons biologiques sont référencés et enregistrés dans un registre tenu à jour par la COORDINATION ;
- Les prélèvements sont stockés :
  - o en Guadeloupe dans les locaux de XXXXXXX ;
  - o à Saint-Martin, dans les locaux de l'Association de Gestion de la RESERVE NATURELLE NATIONALE.

Tout INTERVENANT du **RÉSEAU ÉCHOUGES** contribuant à l'enrichissement de la base de données, a accès aux données par demande auprès de l'ANIMATION du PNATMAF. Pour toute exploitation de ces données, il sera soumis aux règles d'utilisation des données (cf. **Article 8**).

## Article 8 : UTILISATION VALORISATION DES DONNÉES ET ÉCHANTILLONS BIOLOGIQUES

La COORDINATION établit annuellement un bilan de l'analyse des événements à l'adresse des INTERVENANTS du **RÉSEAU ÉCHOUGES** et des membres du **RESEAU TORTUES MARINES DES ANTILLES FRANCAISES**. Ce bilan sera transmis au GRAND PUBLIC par voie de communiqué de presse à l'adresse des médias et sur le site internet du **RESEAU TORTUES MARINES DES ANTILLES FRANCAISES**.

Les données (informations, photographies) peuvent également être utilisées pour la réalisation de publications, de synthèses, expertises ou projets de recherche concernant l'état des populations des tortues marines dans le cadre du PNATMAF, par les acteurs du PNATMAF ou à l'initiative d'acteurs externes (entités scientifiques, bureaux d'études etc.).

Les échantillons biologiques peuvent également être mis à disposition et utilisés dans le cadre de projets scientifiques spécifiques, à l'initiative d'acteurs du PNATMAF ou d'autres acteurs externes (entités scientifiques, laboratoires, etc.), après évaluation de la demande par la COMMISSION THÉMATIQUE ÉCHOUGES et validation par le COPIL du PNATMAF.

### RÈGLES D'UTILISATION DES DONNÉES

- Une demande de mise à disposition et utilisation de données et/ou d'échantillon biologique devra obligatoirement être établie au préalable de toute utilisation.

*Procédure de demande :*

- *transmission par courriel d'une description des objectifs du projet, de la méthodologie prévue et incluant des références à l'adresse de l'ANIMATION du PNATMAF, qui, après validation de la complétude de la demande, la transmet à la COORDINATION du **RÉSEAU ÉCHOUGES**.*
  - *La COMMISSION THEMATIQUE ECHOUGES traite et évalue la demande lors de sa réunion annuelle (ou par consultation courriel si urgence), en s'appuyant au besoin sur l'expertise de personnes qualifiées externes (personnalités scientifiques des Réseaux Échouages, GTMF, vétérinaires, instances décisionnelles...). L'avis sera basé sur la pertinence de la demande, l'adéquation à utiliser/diffuser des données pouvant s'avérer insuffisantes ou pouvant être cruciales, selon la disponibilité des échantillons, etc.*
  - *la demande est soumise pour validation au COPIL du PNATMAF, qui établit le cas échéant une convention de collaboration avec le demandeur.*
- Les responsables de la compilation, de l'analyse et de la rédaction sont co-auteurs et les producteurs des données ainsi que les auteurs des photographies sont identifiés explicitement (exemple : posters).

Les auteurs des rapports et publications incluent les producteurs de données ou de prélèvements selon la proportion de données fournies dans le projet : part limitée, significative ou essentielle (exemple : 1-30% des données ou des prélèvements : remerciement ; 30-70% des données ou des prélèvements : co-auteur ; 70-100% impliqué

- dans la conception du projet d'étude et co-auteur). Les producteurs de données ou de prélèvements, intervenant individuellement ou au titre d'organismes (référents secteurs), peuvent être affiliés sur les publications au nom du référent secteur ou au nom du **RÉSEAU ÉCHOUAGES TORTUES MARINES ARCHIPEL DE LA GUADELOUPE & SAINT MARTIN**. Par souci de représentativité, la proportion sera affectée par secteur pour les organismes œuvrant sur plusieurs secteurs.
- L'utilisation de données extraites des systèmes d'informations nationaux (INPN, KARUNATI...) est soumise à la mention obligatoire du producteur de la donnée (indiqué dans le système d'informations) et à l'envoi du rapport, publication ou autre document intégrant ces données à l'ANIMATION du PNATMAF pour transmission au producteur.
- Plus largement, tout document écrit issu de travaux du **RÉSEAU ÉCHOUAGES TORTUES MARINES ARCHIPEL DE LA GUADELOUPE & SAINT MARTIN** doit être rendu disponible et transmis à l'ANIMATION du PNATMAF dans sa version finale et sous forme électronique pour diffusion auprès des producteurs de données et plus largement éventuellement.

#### Article 9 : COMMUNICATION

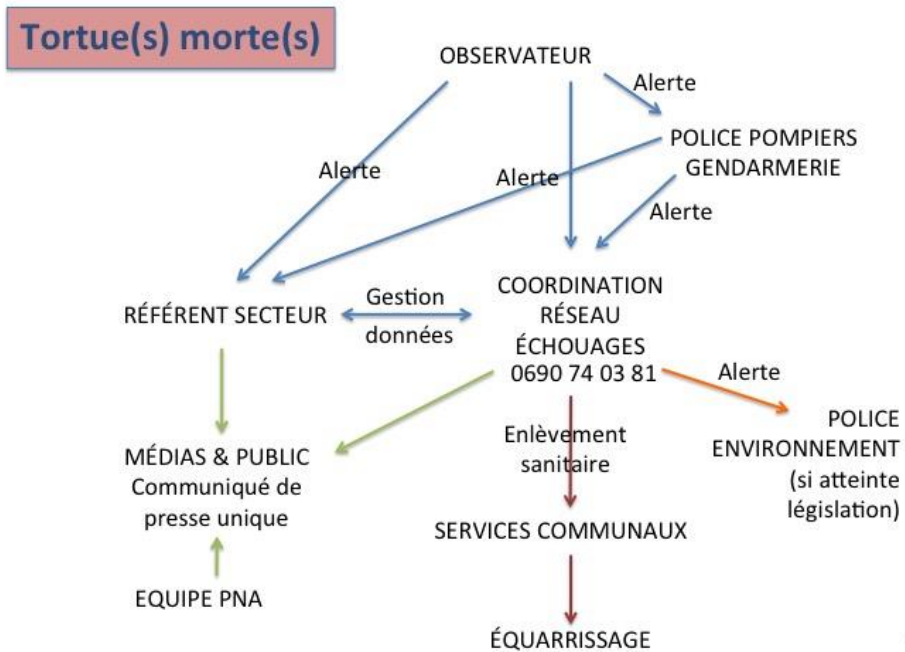
Les acteurs impliqués dans le **RÉSEAU ÉCHOUAGES TORTUES MARINES ARCHIPEL DE LA GUADELOUPE & SAINT MARTIN** se réfèrent à la charte du **RESEAU TORTUES MARINES DES ANTILLES FRANCAISES**.

Pour éviter toute circulation d'informations incomplètes voire erronées, il est recommandé que la communication soit menée « à froid » et en concertation entre l'INTERVENANT ou le RÉFÉRENT SECTEUR, la COORDINATION et l'ANIMATION du PNATMAF, et par le biais d'un communiqué de presse.

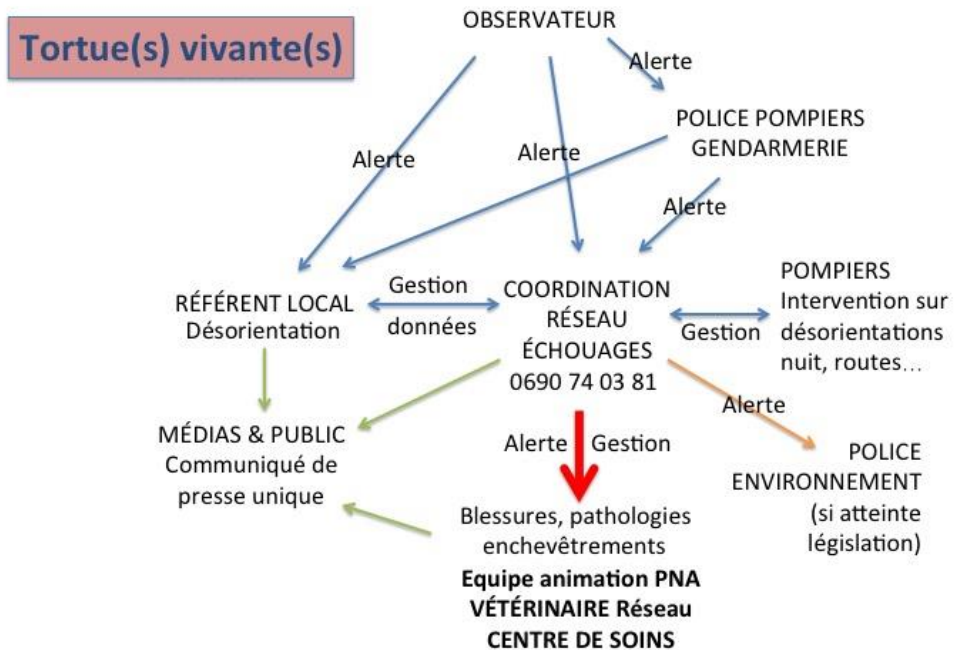
ANNEXES

ANNEXE A : Organisation de la réponse aux signalements de tortue(s) morte(s) ou en détresse

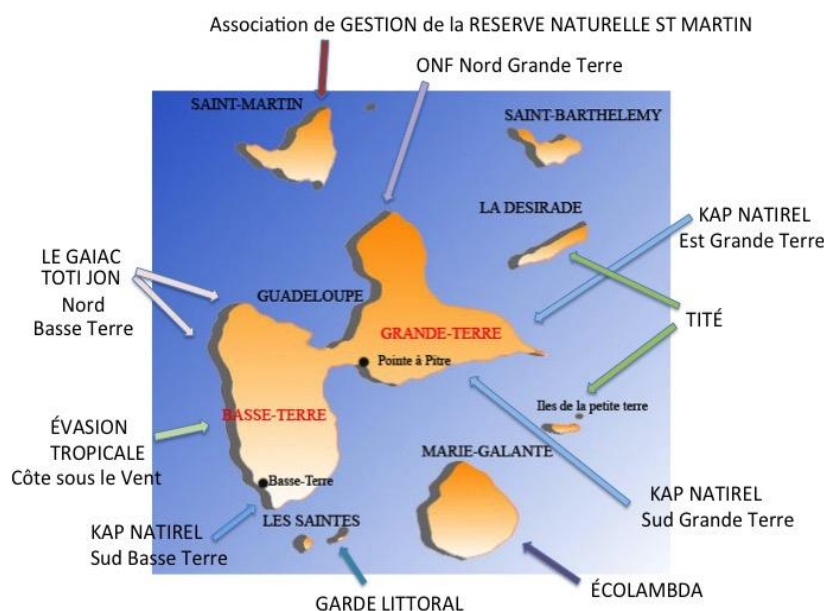
### RÉPONSE AU SIGNALEMENT



### RÉPONSE AU SIGNALEMENT



## ANNEXE B : CARTE DES RÉFÉRENTS SECTEURS



## ANNEXE C : devenir intervenant du RÉSEAU ÉCHOUGES TORTUES MARINES ARCHIPEL DE LA GUADELOUPE & SAINT MARTIN

et obtenir l'habilitation d'activités sur les tortues marines

**Devenir intervenant du RÉSEAU ÉCHOUGES est un acte important.**

**Avant d'obtenir l'habilitation nominative, il faut remplir 3 conditions :**

- **Exprimer une demande motivée** à l'ANIMATION du PNA
- (motivations, compétences, lien avec le réseau local, zone d'intervention, disponibilité, etc.), et prendre connaissance
- **de la Charte du RÉSEAU ÉCHOUGES**. Après transmission à la COORDINATION, la demande et les besoins sur le secteur seront évalués, en lien avec le RÉFÉRENT SECTEUR.
- **Suivre une formation initiale** (plusieurs niveaux proposés pour tout nouveau correspondant) sur les conduites à tenir en cas d'échouage, mises en place par la COORDINATION.
- **Participer à 2 interventions** sur les échouages **selon le principe de parrainage** avec le RÉFÉRENT SECTEUR comme parrain.

**L'autorisation peut être accordée** une fois les conditions remplies et la demande validée par l'ANIMATION du PNATMAF.

**L'ANIMATION DU PNATMAF valide la demande** sur la base des avis donnés :

- par la COORDINATION sur les réels besoins en nouveaux intervenants en matière de couverture géographique ou de compétences à combler, et sur les compétences acquises et la capacité du demandeur à appliquer rigoureusement l'ensemble des protocoles et procédures.
- par le RÉFÉRENT SECTEUR sur les motivations dont a fait preuve le demandeur pour participer aux interventions sur les échouages et à intégrer le **RÉSEAU**.

**> Un seul avis négatif ou réservé implique le refus de la demande.** Le demandeur sera informé des motivations du report ou refus.

> En cas de demande validée, le demandeur signe la **CHARTRE RESEAU TORTUES MARINES DES ANTILLES FRANCAISES** qui intègre la charte spécifique du **RÉSEAU ÉCHOUGES**.

Le demandeur est alors habilité par l'**ANIMATION** du **PNATMAF**, et intervient sous sa responsabilité au titre de l'**Arrêté préfectoral** **XXXXXXX**.

**Engagements de l'INTERVENANT habilité :**

L'INTERVENANT habilité s'engage à **respecter le fonctionnement en réseau**, à **appliquer les protocoles de collecte** de données et selon son niveau d'habilitation, d'échantillons biologiques, **et à rendre compte** de ces interventions selon les conduites à tenir (fiche d'intervention, etc.).

Il s'engage également à signaler tout changement d'adresse (si cela change la zone d'intervention), de coordonnées téléphoniques et électronique, ou encore tout retrait du **RÉSEAU ÉCHOUGES**. **Le changement de département ou de région implique une nouvelle validation** de l'autorisation, en cas de déménagement en Martinique par exemple.

S'il y a évidence de non respect de la Charte, et plus particulièrement de non transmission récurrente des données collectées, la **COMMISSION THÉMATIQUE** a la possibilité, sur avis des acteurs impliqués, de refuser la reconduction, voire d'interrompre la validité de l'habilitation, après validation de l'**ANIMATION** du **PNATMAF**.

### **La formation**

La formation initiale est obligatoire, elle est gratuite, se déroule sur 1 jour (niveau A) et se compose d'un module théorique et d'un module pratique. La formation a pour objectif :

- d'acquérir les bases concernant le fonctionnement du **RÉSEAU ÉCHOUGES** et ses objectifs de suivi, l'état des populations de tortues marines et les problématiques d'interactions avec les activités humaines
- de savoir identifier les principales espèces de tortues marines
- de connaître les conduites à tenir et d'appliquer les protocoles standard en fonction des cas de mortalité ou de détresse
- d'assurer la qualité et traçabilité des données et des échantillons biologiques (niveau B après formation complémentaire), **ainsi que les principes d'hygiène et sécurité**.

Différents niveaux de protocoles standard sont proposés en fonction des compétences et des moyens à disposition du futur intervenant :

- > Niveau A : s'adresse à tout intervenant: conduites à tenir et recueil des données (hors prélèvements) selon le protocole standard.
- > Niveau B : niveau 1 + collecte de prélèvements (nécessite équipement pour prélever et conserver) sur spécimens morts
- > Niveau C : réanimation des tortues marines par les pêcheurs

La participation à une formation de recyclage peut être nécessaire en fonction de l'évolution des protocoles, des compétences à maintenir ou à développer. Ces recyclages peuvent se

réaliser lors de sessions spécifiques ou lors d'interventions sur des échouages où les compétences théoriques et pratiques sont revues en présence d'un formateur.

### **Les organismes formateurs**

Les formations sont assurées par la COORDINATION du **RÉSEAU ÉCHOUAGES**. Elles peuvent être déléguées à un RÉFÉRENT SECTEUR qui a acquis la capacité technique, théorique et matérielle pour la réalisation de la formation. Ces formations se tiennent alors en lien avec la COORDINATION et après demande en COMMISSION THÉMATIQUE et validation par l'ANIMATION du PNATMAF.

## Relevé de propositions de la commission « échouages »

Guadeloupe/Saint-Martin du 28.09.2023

En lien avec l'Action n°18 du volet « Conservation » : *Organiser les interventions de terrain sur les situations de détresse*

Le fonctionnement du réseau échouage et interventions de détresse en 2023	
Le Gaïac > secondaire	01. propose que la Coordination du réseau échouage et/ou l'animation du PNA fassent un <b>communiqué de presse</b> lorsqu'une problématique majeure est ciblée (exemple : attaque de chiens errants) pour informer l'ensemble des collectivités et le grand public, en ciblant les services compétents et indiquant la nécessité d'appeler la force de police. ➤ Relève de la CT « Conservation à terre »
Le Gaïac > secondaire	02. se renseigne auprès de la CANBT sur l'existence d'un <b>protocole d'équarrissage</b> permettant d'enterrer les animaux morts dans les déchetteries de l'intercommunalité, sans avoir à passer par le service d'équarrissage. NB : AET précise que ce n'est pas de notre responsabilité ( <a href="#">Article R226-12 du Code rural et de la pêche maritime relatif à l'équarrissage d'un cadavre animal</a> )
Renforcer les outils et les moyens pour les acteurs terrain	
AET > secondaire	03. propose de développer et de diffuser au Réseau un <b>Tutoriel de terrain</b> (comme celui initié par l'Ass. Tò-Ti-Jòn, ou le Guide d'échouage plastifié du Réseau Échouages coordonné par Florence Dell'Amico) qui explique comment recueillir toutes les données autour de la tortue (photos, mesures et autres renseignements nécessaires).
Animation PNA > prioritaire	04. propose d' <b>harmoniser les champs de base de données « échouage » pour assurer l'homogénéité des données aux échelles régionales et internationales (WIDECAST) :</b> a) dans un premier temps, avec le réseau échouages Martinique (démarche également initiée en ce qui concerne la Guadeloupe par Claire PUSINIERI) b) ensuite, au niveau national / international, en lien avec le projet CAMAC 2 porté par le CAR-SF (coordonné par Claire PUSINIERI)
AET, Le Gaïac, Animation PNA, ARB- IG,PNG > prioritaire	05. Les <b>modes de collecte de données</b> évoqués sont : a) retenu : les échanges WhatsApp et les photos pérennes b) retenu : la plaquette étanche c) retenu : la fiche Échouage harmonisée avec les champs de base de données d) évoqué : une application mobile pour remplir rapidement les points de la fiche Échouage et les transférer directement dans la base de données
Parc National Guadeloupe, > prioritaire	06. a) propose que tous les <b>gardes moniteurs soient autorisés</b> à intervenir et manipuler les Tortues marines mortes sous couvert d'avoir l'accord du Réseau échouages et d'avoir suivi la formation b) propose de développer un <b>webinaire enregistré</b> , que les gens désireux d'intervenir sur les échouages pourraient suivre à distance, afin d'être informés de ce qu'ils sont autorisés ou pas à faire, et à quel moment.
Aquarium La Rochelle > secondaire	07. suggère d'ajouter un indicateur de précision des mesures prises pour savoir si la donnée est exploitable
Aquarium La Rochelle > prioritaire	08. propose au Réseau Tortues Marines Guadeloupe d'intégrer l' <b>Observatoire tortues marines</b> en faisant une demande auprès de Françoise CLARO du Museum National de l'Histoire Naturelle. Cela permettrait d'obtenir des cartes vertes « tortues marines » et d'intervenir dans un programme scientifique déjà élaboré, avec des données récoltées dans ce cadre-là et d'adhérer à la Charte, au Code de déontologie, etc.
Identifier les priorités en termes de formation et/ou de recyclage	

<p>AET, Animation PNA &gt; prioritaire</p>	<p>10. propose de <b>rajouter à la formation externe un module regroupant les spécificités liées à la désorientation de tortues en détresse vivantes (adultes et nouveau-nés)</b></p>
<p>Aquarium La Rochelle, SDIS &gt; prioritaire</p>	<p>11. suggère que les <b>pompiers qui interviennent soient ceux des services spécifiques animaliers</b>, avec la mise en place d'une <b>cellule à Marie-Galante</b> comme cela a été fait à Saint Martin et dont les référents seraient formés et transmettraient la procédure à leurs équipes.</p>
<p>AET &gt; prioritaire</p>	<p>12. suggère que le <b>SDIS, le CDL et le PNG envoient à la coordination du Réseau échouage la liste des personnes à former</b> au sein de leur structure.</p>
<p>Animation PNA &gt; secondaire</p>	<p>13. propose la commande d'une <b>maquette 3D anatomique démontable de tortues marines</b> (comme celle du Réseau en Martinique), lesquelles constituent un bon outil pédagogique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ relève de la CT « Sensibilisation »</li> </ul>
<p><b>Structurer le circuit des données et prélèvements</b></p>	
<p>AET, Animation PNA, Aquarium La Rochelle &gt; prioritaire</p>	<p>14. propose de <b>prélever sur les animaux morts</b> : les écailles pour les études génétiques, le contenu du tube (ADN environnemental) pour déterminer les zones parcourues, l'humérus pour estimer l'âge.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Se référer au <b>dossier de demande de dérogation ONF 2023</b> qui liste les prélèvements et les protocoles sommaires associés.</li> </ul> <p>Pour les Tortues Luth, il est également proposé d'effectuer des mesures autour du cloaque afin de déterminer le sexe de l'individu.</p>
<p>AET, Aquarium La Rochelle &gt; prioritaire</p>	<p>15. proposent d'<b>acheter des congélateurs</b> et de les mettre dans une structure habilitée avec un registre d'entrées et de sorties à jour, dans des points stratégiques temporaires au vu du grand nombre de signalements dans le secteur et/ou de l'éloignement avant acheminement sur le lieu de stockage final (Université ou autre).</p>
<p>Le Galac, Animation PNA &gt; prioritaire</p>	<p>16. proposent d'<b>analyser la concentration en chlordécone</b> dans l'organisme des Tortues marines en prélevant des <b>tissus mous</b> (à confirmer auprès de Damien Chevallier)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ à adresser à la commission thématique « Connaissance »</li> </ul>
<p>Commission &gt; secondaire</p>	<p>17. discute de la possibilité de <b>stocker des échantillons à l'UAG</b> avec un programme de recherche rattaché à l'<b>ONF</b>, avec des systèmes de sécurisation des congélateurs</p>
<p>Aquarium La Rochelle, AET, ARB-ig &gt; secondaire</p>	<p>18. suggère de se référer au document du Museum (<i>Description du programme scientifique « Observatoire des Tortues marines : réseaux d'échouage, de sauvetage et d'observation de Tortues Marines de métropole et de Saint Pierre et Miquelon » 2021-2026</i>) recensant tous les échantillons et leur technique de conservation, avant l'achat de congélateurs, certains échantillons pouvant être conservés dans l'alcool ou lyophilisés : <a href="https://gtmf.mnhn.fr/wp-content/uploads/sites/13/2021/05/PROGRAMME-SCIENTIFIQUE-OBSERVATOIRE-TORTUES-OTM-2021-2026.pdf">https://gtmf.mnhn.fr/wp-content/uploads/sites/13/2021/05/PROGRAMME-SCIENTIFIQUE-OBSERVATOIRE-TORTUES-OTM-2021-2026.pdf</a></p>
<p><b>La Charte</b></p>	
<p>AET, Animation PNA &gt; secondaire</p>	<p>19. la proposition de <b>charte</b>, soumise à relecture avant la Commission, est de nouveau soumise à relecture par les intervenants du Réseau avant proposition au Comité technique du PNATMAF</p>

## Relevé des propositions de la commission « échouage » Guadeloupe/ Saint-Martin du 29.09.2023

En lien avec l'Action N° 18 du volet « Conservation » : *Organiser les interventions de terrain sur les situations de détresse*

<b>Le bilan des échouages et interventions de détresse en 2023</b>	
CTIG Animation PNA AET	<b>01.</b> suggère que le PNA et le CTIG travaillent ensemble en terme de communication du PNA et de formation des membres du CTIG dans l'optique de relayer l'information à travers leur réseau : touriste communautés de communes et d'agglomérations (cf. action n°35 PNATMAF).
Ville de Port Louis	<b>02.</b> propose de mettre en place une dynamique en terme de préservation des Tortues marines dans le secteur du Nord-Grande-Terre, comme initié sur la plage du Souffleur, pour orienter et limiter l'éclairage public (cf. actions n°15 et 35 PNATMAF).
<b>Les désorientations des femelles venant pondre sur nos plages et des nouveau-nés à la sortie du nid, désorientations liées principalement aux éclairages et aménagements (cf. action n°15 PNATMAF)</b>	
AET Animation PNA ONF Marie Galante	<b>03.</b> a) rappellent qu'avant tout aménagement sur les plages, comme la mise en place de roches ou de constructions en béton, la DEAL soit informée afin que soient prises des décisions adaptées à la fréquentation des tortues marines sur le site en accord avec la préservation des Tortues marines b) suggèrent qu'avant de mettre en place de nouvelles activités sur le littoral, la question du parking soit considérée pour éviter que les véhicules se retrouvent à stationner / circuler sur les plages c) proposent de relever les plaques d'immatriculation des voitures stationnées ou circulant sur le sable et de faire remonter l'information via le formulaire créé par l'OFB d) proposent d'indiquer par un panneau sur les plages qu'il est interdit de rouler en voiture e) suggèrent que les agents assermentés mettent des contraventions comme c'est le cas à Saint Martin
AET Animation PNA ARB-IG AGRSM	<b>04.</b> a) suggèrent de compiler de la documentation sur les études et alternatives proposées en terme d'éclairage du littoral et de la mettre en ligne sur le site du Réseau Tortues b) proposent que l'ARB-IG étudie la mise en place d'un indicateur de pollution lumineuse en Guadeloupe, via les données satellitaires des éclairages sur le territoire et cibler les zones les plus sensibles sur lesquelles travailler c) proposent de coupler avec des diagnostics au protocole simple : parcourir les plages la nuit et mesurer l'intensité lumineuse avec un luxmètre d) proposent de mettre à jour le diagnostic des plages pour la Guadeloupe en utilisant également les données des services techniques des communes, et de définir un site de ponte à traiter par an e) proposent de mettre en place des partenariats (avec EDF par exemple) subventionnant les initiatives de modification des éclairages sur les plages, comme il en existe à la Réunion

### La pêche très littorale professionnelle mais aussi de loisirs du bord (cf. action n°12 PNATMAF)

<b>AET Marin pêcheur</b>	<b>06.</b> suggèrent de sensibiliser les pêcheurs littoraux, professionnels et amateurs à participer à la préservation des tortues marines via : une charte pour les plaisanciers, des formations pour les professionnels, des panneaux d'Information en bord de mer, en agissant sur : <ul style="list-style-type: none"><li>- la technique de montage des filets (matériel utilisé et mise en place dans l'eau)</li><li>- la technique de pêche (temps de pose, profondeur des filets)</li><li>- la technique de sortie d'une tortue de l'engin de pêche et son relâcher</li><li>- le retrait des engins de pêche encayés et autres engins de pêche devenant déchets</li><li>- le signalement auprès du Réseau Échouages lors d'une capture de tortue marine</li></ul>
<b>AET PNG Brigade nautique</b>	<b>07.</b> <ul style="list-style-type: none"><li>a) suggèrent que lorsque la brigade nautique trouve un casier abandonné, elle mette une bouée en surface pour le matérialiser plutôt que de le détruire immédiatement, ou de le détruire mais de matérialiser l'emplacement de ses ossements, afin qu'il puisse être évacué au cours d'une campagne d'intervention future et qu'il ne reste pas un déchet dans la mer</li><li>b) Insistent pour que les pêcheurs professionnels balisent et immatriculent leur matériel avant qu'il ne soit détruit lors des missions d'évacuation des déchets de pêche qui ciblent le matériel de braconniers et les épaves d'engins de pêche</li><li>c) Suggèrent de mettre des conteneurs dédiés sur les littoraux des zones / ports de pêche et de renouveler les opérations annuelles passées de nettoyage du littoral pour que les pêcheurs et/ou autres usagers de la mer puissent évacuer facilement leurs déchets ou les déchets d'engins de pêche qu'ils trouvent dans les eaux littorales avant qu'ils ne provoquent des captures sur les tortues</li></ul>

### Les collisions (cf. action n°14 PNATMAF)

<b>AET</b>	<b>08.</b> - appelle à vigilance les municipalités et le Comité du Tourisme dans le développement et la promotion des activités nautiques – jet skis, kitesurf et windsurf avec foils en particulier - qui présentent un risque fort de blessure / mortalité pour les tortues marines <ul style="list-style-type: none"><li>- informe que dans le cadre de l'évaluation de zones privilégiées de présence de tortues marines (action mise en place actuellement dans le cadre du PNA), il pourrait être défini des zones d'interdiction de certaines pratiques d'activités nautiques</li></ul>
------------	--

### La fibropapillomatose (cf. action n°30 PNATMAF)

<b>AET</b>	<b>09.</b> A apporté aux acteurs les informations et connaissances existantes sur la fibropapillomatose (herp virus), maladie affectant les tortues (vertes juvéniles principalement) dans les eaux de l'archipel de la Guadeloupe, et dont l'évolution est suivie depuis 2012.
------------	---

### Prédations par les chiens (cf. action n°17 PNATMAF)

<b>ONF Marie Galante</b>	<b>10.</b> insiste pour que les communes remplissent leur rôle quant à la problématique des chiens errants : mise en place de fourrières et capture des chiens concernés.
------------------------------	---